



***DEBAT D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES***

*Année 2016*

# SOMMAIRE

<b>1 – CONTEXTE GENERAL .....</b>	<b>3</b>
1.1 – Un débat Obligatoire .....	3
1.2 – L’environnement économique .....	3
1.2.1 – Quelques points marquants de notre économie française .....	3
1.2.2 – Incidences du projet de loi de finances 2016 pour les collectivités .....	4
<b>2 – CONTEXTE LOCAL .....</b>	<b>5</b>
2.1 – Budget de Fonctionnement .....	5
2.1.1 – Projection financière.....	5
2.1.2 - Recettes de fonctionnement .....	5
2.1.2.1 - Les impôts locaux et la fiscalité reversée .....	5
2.1.2.2 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) .....	6
2.1.2.3 - Autres recettes de fonctionnement .....	7
2.1.3 - Dépenses de fonctionnement .....	8
2.2 – Budget d’Investissement .....	10
2.2.1 – Notre endettement .....	10
2.2.2 - Recettes d’investissement .....	11
2.2.3 - Dépenses d’investissement .....	12
2.3 – Les prévisions 2016 .....	13
2.4 – Les projets à mener 2016 en collaboration avec la CCHMO .....	14

# 1 - CONTEXTE GENERAL

## **1.1 - UN DEBAT OBLIGATOIRE**

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais une délibération attestant de son organisation doit être transmise au représentant de l'Etat pour qu'il puisse s'assurer du respect de la Loi.

Il ne donne pas lieu à un vote.

## **1.2 - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

La situation internationale en matière financière demeure instable. Elle reste un enjeu fort concernant les grands équilibres socio-politiques. Elle est significative dans la zone euro. L'instabilité politique de certaines situations régionales met en déséquilibre les puissances mondiales et par conséquent leurs stratégies.

Un enchaînement des réformes, une dette nationale qui continue d'augmenter, des regroupements territoriaux brutaux, une perte de repère, un manque de clarté et de lisibilité, c'est dans ce contexte que les communes doivent poursuivre leur mission auprès des administrés.

### **1.2.1 - QUELQUES POINTS MARQUANTS DE NOTRE ECONOMIE FRANÇAISE :**

*(source : chiffres clés du PLF 2016 et chiffres INSEE)*

#### **➤ Un frémissement de croissance pour 2015 instable :**

Une inflation 2015 quasi au point mort (+0.1%), [prévision 2016 : 1%]

En matière de consommation, les dépenses des ménages augmentent de 0.6% en 2014, de 1.8% en 2015 et sont évaluées à 1.7% en 2016.

Une instabilité du PIB avec un profil chaotique : en forte progression au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 (+0.7%), en atonie totale au 2<sup>ème</sup> (+0%) et un rebond au 3<sup>ème</sup> (+0.3%), une progression annuelle 2015 de 1% [prévision 2015 : 1.5%]

En 2016, l'effet de ciseaux entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'accroîtra et l'autofinancement des collectivités locales connaîtra un nouveau recul avec notamment la poursuite de la baisse brutale et massive des dotations de l'Etat et le renforcement des péréquations.

➤ **Un déficit national non maîtrisé :**

Un niveau d'endettement public, en 2015, de 96.3% du PIB, [prévision 2016 de 96.5%]

Le rôle des collectivités locales dans l'économie n'est pas neutre. L'ensemble des administrations publiques locales participent pour 21% de la dépense publique et réalisent 72% des investissements, alors qu'elles ne représentent que 9.46% de la dette.

➤ **Un taux de chômage élevé :**

Un taux de chômage élevé (10.3%) à fin 3ème trimestre 2015, 3 600 000 chômeurs estimés fin 2015, sans réelle perspective d'amélioration

## **1.2.2 - INCIDENCES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2016 POUR LES COLLECTIVITES**

*(Sources : extraits document caisse Epargne : Projet de loi de finances 2016 : support à la présentation du DOB)*

D'un côté, le Projet de Loi de Finance 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations et de l'autre propose des mesures à la fois pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements. L'objectif est, pour l'Etat, de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

Concernant la contribution des collectivités à la réduction des déficits publics, les efforts demandés aux collectivités territoriales se poursuivent avec une baisse sur les prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales en 2016 de 3.67 milliards d'euros par rapport à 2015. Cette diminution se décline notamment par une **baisse de la dotation globale** de fonctionnement (DGF) de 3,5 milliards € par rapport à 2015 soit **-9.6%**.

Même si sa date d'entrée en vigueur est reportée, la **réforme de la dotation globale de fonctionnement** (DGF) du bloc communal est engagée pour la rendre plus lisible, moins complexe et plus efficace en termes de péréquation. Elle aura trois composantes : une dotation de base calculée en fonction de la population, une dotation prenant en compte les charges de ruralité et une dotation tenant compte des charges de centralité partagée avec les ECPI.

Le **soutien de l'Etat à l'investissement local** est renforcé avec la création d'un fonds, l'idée étant pour le gouvernement de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

La **réforme des dotations de péréquation** se poursuit en prolongeant et accentuant les mesures prises les années précédentes.

L'augmentation des crédits des dotations de péréquation intégrées au sein de la DGF représente 317 millions € (contre 228 millions € en 2015) Cette augmentation est financée par les collectivités elles-mêmes, pour moitié au sein de l'enveloppe normée par une diminution des variables d'ajustement (rappel -5,4%), pour moitié par une minoration de certaines composantes de la DGF.

La dotation nationale de péréquation (DNP) est supprimée. Son enveloppe (794 millions € en 2015) est redistribuée par l'intermédiaire de deux dotations existantes : la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

Une autre mesure concerne le **FCTVA**, estimé à 5.98 milliards € en 2016, en progression de 17 millions € par rapport à 2015. Actuellement, le bénéfice du FCTVA est réservé aux seules dépenses réelles d'investissement. Cette mesure élargit l'assiette aux dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## - LE CONTEXTE LOCAL

### 2.1 – BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### 2.1.1 PROJECTION FINANCIERE

Le contexte économique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il serait raisonnable d'envisager une diminution des ressources communales, en prenant comme hypothèse :

- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal
- Une légère augmentation des produits fiscaux par l'effet des bases (constructions nouvelles, changement de destination, ...)
- Une baisse accentuée des concours financiers de l'Etat
- 

#### 2.1.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

##### 2.1.2.1 Les impôts locaux et la fiscalité reversée

Le projet de Loi de Finances 2016 précise une revalorisation des bases fiscales des taxes d'habitation et foncières d'environ 1%. Pour mémoire, en 2015, le coefficient était de 0.9% .Les taux d'imposition n'ont pas connu de hausse depuis notamment 2013.

- Estimation de ces recettes TH / TF / TFNB sans augmentation de taux :

Fiscalité directe_	Bases 2015	Augm. Forfaitaire de 1% (PLF2016)	Bases 2016 prévisionnelles	taux 2015	RECETTES pour la COMMUNE				Taux moyens 2014	
					Prév. 2016	2015	2014	2013	départ.	nationaux
<b>TH - Taxe d'habitation</b>	6 861 310 €	68 613 €	6 929 923 €	20,29%	<b>1 406 081 €</b>	1 392 160 €	1 340 317 €	1 327 352 €	26,69%	23,95%
<i>Ecart en €</i>					13 921 €	51 843 €	12 965 €			
<b>Taxe s/foncier Bâti</b>	6 481 946 €	64 819 €	6 546 765 €	13,91%	<b>910 655 €</b>	901 639 €	875 747 €	857 423 €	17,92%	20,20%
<i>Ecart en €</i>					9 016 €	25 892 €	18 324 €			
<b>Taxe s/foncier non bâti</b>	104 806 €	1 048 €	105 854 €	29,39%	<b>31 111 €</b>	30 802 €	30 560 €	30 262 €	29,13%	48,53%
<i>Ecart en €</i>					309 €	242 €	298 €			
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	2 468 067 €	24 681 €	2 492 748 €	21,90%	<b>545 912 €</b>	540 507 €	494 205 €	520 796 €	23,01%	25,76%
<i>Ecart en €</i>					5 405 €	46 302 €	- 26 591 €			
<b>TOTAL recettes fiscales</b>	<b>15 916 129 €</b>		<b>16 075 290 €</b>		<b>2 893 759 €</b>	2 865 108 €	2 740 829 €	2 735 833 €		
<i>Ecart en €</i>			159 161 €		28 651 €	124 279 €	4 996 €			

▪ **Autres Recettes Fiscales et reversements :**

Diverses taxes fiscales et reversements		2013	2014	2015	Estimation 2016 **
<b>CVAE</b>	Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises	324 097 €	328 685 €	315 280 €	<b>315 000 €</b>
<b>FNGIR</b>	Compensation de la perte de ressources résultant de la suppression de la taxe professionnelle	16 977 €	16 977 €	16 977 €	<b>16 977 €</b>
<b>IFER</b>	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	26 184 €	27 200 €	27 442 €	<b>27 000 €</b>
<b>TASCOM</b>	Taxe sur les surfaces commerciales	39 387 €	35 557 €	34 513 €	<b>34 000 €</b>
<b>FPIC</b>	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	38 942 €	51 828 €	61 851 €	<b>61 000 €</b>
	Net :				
	<i>Dont Versement</i>	46 511 €	86 424 €	90 979 €	
	<i>Dont Prélèvement</i>	7 569 €	34 596 €	29 128 €	

\*\*\* Montants 2016 non connus à ce jour - estimation 2016 faite sur la base de 2015

### **2.1.2.2 - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La réforme globale de la DGF qui concerne à la fois les communes et les intercommunalités a été reportée au 1er janvier 2017, et tiendra compte notamment des nouveaux périmètres des EPCI à fiscalité propre.

Après une première contribution de 1.5 milliard d'euros en 2014 ainsi qu'un prélèvement de 3.67 milliards opéré en 2015, une nouvelle contribution de 3.67 milliards en 2016 a été confirmée dans la Loi de Finance 2016. Répartie entre :

- communes (1 450 millions d'euros),
- EPCI (621 millions d'euros),
- départements (1 148 millions d'euros)
- régions (451 millions euros),

les règles de répartition de la contribution, prévues pour 2016, sont identiques à celles mises en œuvre en 2015. Sous réserve d'une stabilité de leurs recettes réelles de fonctionnement (notamment entre 2013 et 2014) la contribution pour le redressement des finances publiques en 2016 des communes et des communautés devrait représenter un **prélèvement semblable à celui opéré en 2015**. (

Source : AMF – dispositions loi de finance pour 2016 – intercommunalités – 18/01/2016)

### Estimation DGF :

D G F	Notification 2012	Notification 2013	Notification 2014	Notification 2015	Estimation 2016
<b>Dotation forfaitaire</b>	1 498 233 €	1 474 818 €	1 400 744 €	1 234 861 €	<b>1 079 210 €</b>
Variations en %		-1,56%	-5,02%	-11,84%	-12,60%
écarts A - A-1 en euros		23 415 €	74 074 €	165 883 €	155 651 €
<i>dont contribution au redressement des finances publiques</i>			56 176 €	155 651 €	155 651 €
<i>Cumul contribution au redressement des finances publiques depuis 2013</i>			56 176 €	211 827 €	367 478 €
<b>Dotation nationale de péréquation (DNP) ***</b>		47 344 €	42 988 €	42 832 €	323 760,00 €
<b>Dotation de solidarité rurale (DSR)</b>	236 216 €	259 792 €	259 419 €	280 928 €	
<b>TOTAL D G F</b>	<b>1 734 449 €</b>	<b>1 781 954 €</b>	<b>1 703 151 €</b>	<b>1 558 621 €</b>	<b>1 402 970 €</b>
variation		2,74%	-4,42%	-8,49%	-9,99%

\*\*\* En 2016, la DNP est supprimée et redistribuée entre la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR). A défaut d'information complémentaire, la dotation 2015 (DNP+DSR) est prise comme estimation DSR 2016

### 2.1.2.3 Autres recettes de fonctionnement.

Les autres principales recettes de fonctionnement ont des paramètres de variation bien spécifiques. Ce sont principalement :

- La Taxe de séjour (TS), la taxe sur les remontées mécaniques (TRM) et la redevance Loi Montagne, dépendant directement de la fréquentation touristique.
- La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, selon l'importance des transactions immobilières.
- La reprise partielle de l'excédent des budgets annexes : celui de la Régie Municipale d'électricité (résultat impacté par la pluviométrie, et celui de La Forêt (ventes de bois tributaires des cours du marché)
- Les redevances versées par les fermiers et concessions
- Les revenus des immeubles.

### **2.1.3 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

En 2016, plus que jamais, ces dépenses devront être contenues. La priorité sera donnée aux dépenses obligatoires et appréciées au cas par cas pour les autres.

- Les **charges à caractère général** regroupent principalement (1 950 000 euros en 2015)
  - des dépenses potentiellement sensibles à la conjoncture comme les énergies et les fluides. –
  - Les fournitures et frais d'entretien pour lesquels il faut être particulièrement vigilant,
  - Les achats courants.
  
- Les **charges de personnel** (2 914 000 euros en 2015)

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est un facteur clef de l'équilibre de la section fonctionnement d'un budget de fonctionnement. Ces charges sont composées à la fois de la rémunération des agents, des charges sociales et patronales, mais aussi de l'assurance statutaire, de la médecine du travail, de la formation des agents, etc.

Elle progresse mécaniquement chaque année suite au G V T « glissement / vieillesse / technicité » (notion de variation de la masse salariale à effectif constant).

En 2016, cette masse salariale sera ponctuellement en augmentation, notamment sur le service de Police municipale. En effet, deux départs en retraite sont prévus, celui du policier municipal actuel et celui d'un agent ASVP (agent de surveillance de la voie publique). Les remplacements sont d'ores et déjà programmés, et le tuilage (chevauchement) occasionnera donc cette augmentation ponctuelle des charges de personnel.

A noter que les charges de personnel prévisionnelles pour 2016 représenteraient 41% du total des dépenses de fonctionnement, alors que suivant les derniers chiffres disponibles à la DGCL, provenant des CA 2014, ces dépenses représentaient en moyenne pour la strate de 3500 à 5000 habitants, 44.73% du total des dépenses de fonctionnement.

Ces deux grandes sections de charges représentent près de 70 % de nos dépenses de fonctionnement.

- Les **autres charges de gestion courante**, composantes principales avec montants 2015 :
  - Les subventions de fonctionnement, aux associations et autres org. Droit privé : 340 000 euros soit 5% de nos dépenses de fonctionnement en 2015.
  - Le reversement de la taxe de séjour et de la taxe sur les remontées mécaniques à l'OTL, ainsi que la subvention annuelle : 633 000 euros dont 165 000 euros de subvention

Ces 2 composantes cumulées représentaient en 2015, 14% de nos dépenses de fonctionnement contre 7% pour la moyenne de la strate

- La contribution au SDIS : 170 000 euros
- Le déficit des budgets annexes, notamment une reprise partielle des lotissements du Breuil et de la Lunelle) : 150 000 euros

Pour clore le chapitre relatif aux dépenses de fonctionnement, il convient de relever ici que le bulletin d'information statistique de la DGCL n° 82 du août 2011, consacré à une analyse des budgets des petites communes touristiques (moins de 10 000 habitants), relevait fort justement que ces communes supportent des dépenses de fonctionnement par habitant près de 2 x supérieures à celles des autres communes. Cet écart s'explique notamment par l'afflux de

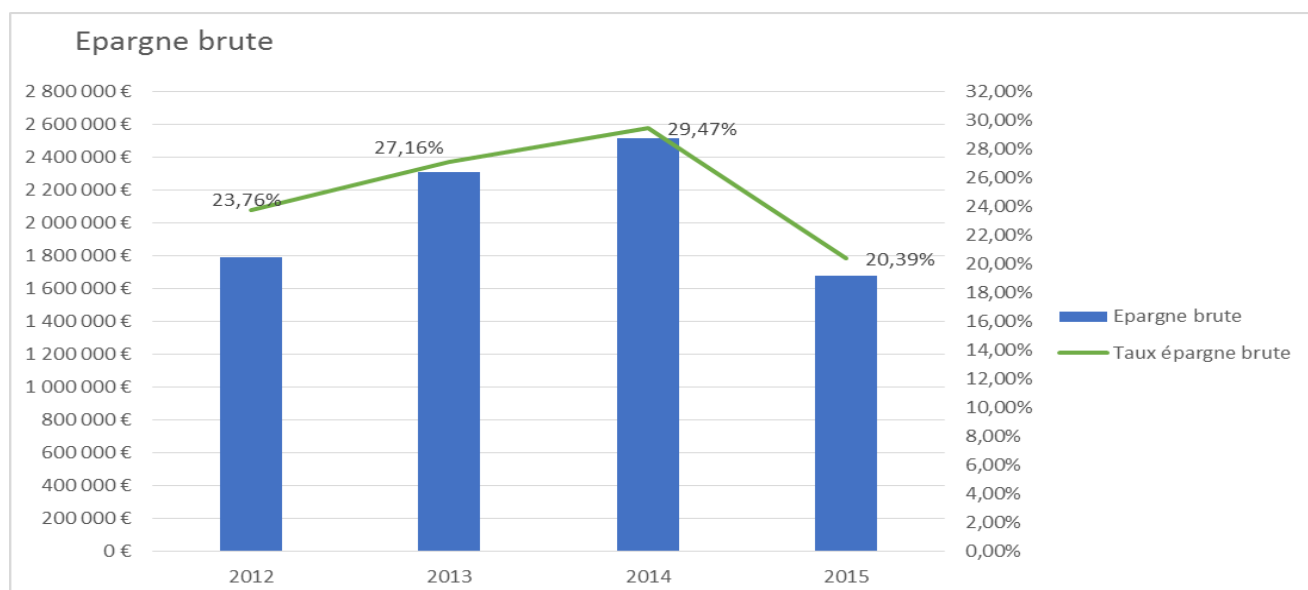
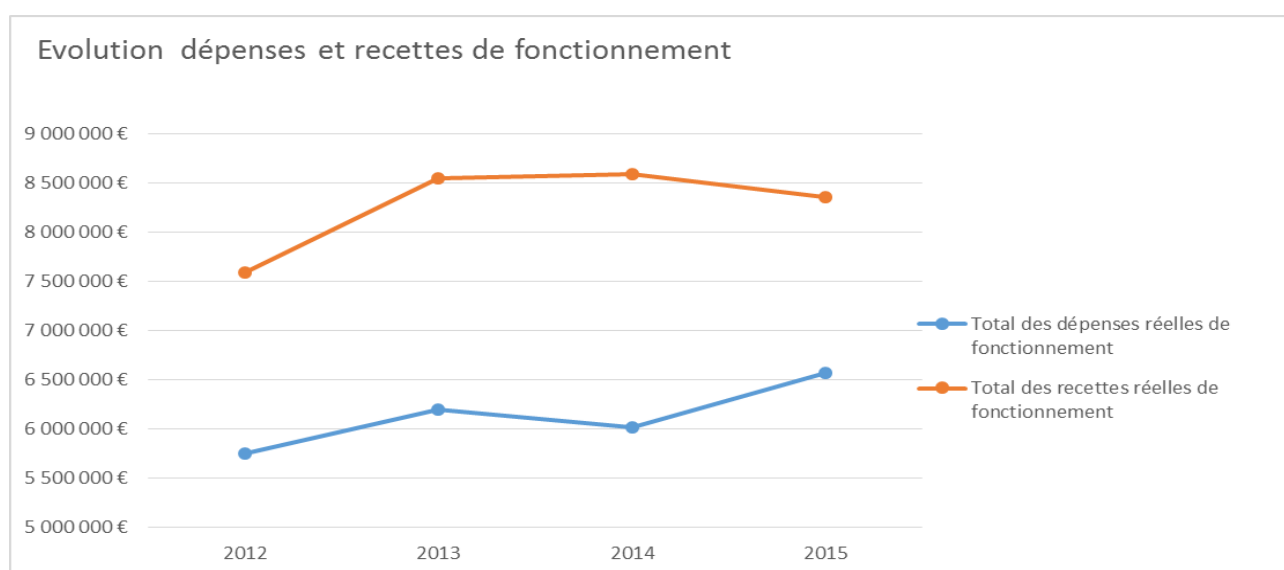


population en haute saison, mobilisant d'avantage de moyens et de personnels, pour assurer, par exemple l'entretien et le déneigement des voiries, ainsi que la salubrité et la sécurité publiques.

Toujours d'après les dernières données 2014 de la DGCL, ce ratio était ainsi de 1372 euros/habitants pour La Bresse contre 1172 euros/habitants pour la moyenne de la strate.

Ce bulletin relevait également que cela s'expliquait par le fait que les petites communes touristiques ont, en général, un niveau d'équipement important pour répondre à la demande de la population non résidente et que ces équipements sont souvent surdimensionnés pour les seuls besoins de la population permanente, entraînant un surcoût de charges dans tous les postes du budget de fonctionnement.

Rappelons également que, outre la baisse des dotations de l'Etat, le budget communal doit également supporter les conséquences d'un certain nombre de charges qu'il lui a transférées, parmi lesquelles il faut citer, notamment, l'aménagement des rythmes scolaires et l'instruction payante des droits d'utilisation des sols (autorisations d'urbanismes).



## 2.2 – BUDGET D'INVESTISSEMENT

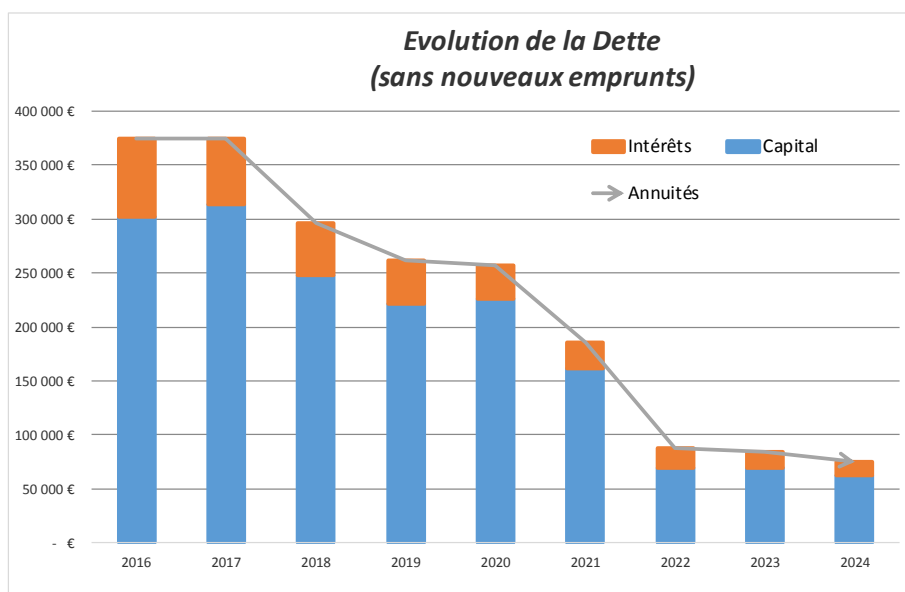
### 2.2.1 - NOTRE ENDETTEMENT :

#### - Etat de la dette – Exercice 2016

ANNEE	OBJET	ORGANISME	DUREE (années)	TAUX	F R V	Date 1ère échéance	Montant emprunt	ENCOURS au 1er janvier de l'exercice	ANNUITE	
									CAPITAL	INTERETS
2005	Programme investissement 2005	CREDIT MUTUEL	15	3,25%	F	31/12/2005	600 000 €	229 602 €	43 778 €	6 814 €
2006	Programme investissement 2006	CREDIT MUTUEL	15	3,25%	F	30/04/2006	400 000 €	162 587 €	28 872 €	4 857 €
2006	Investissements 2006	B P L	12	3,50%	F	20/12/2006	375 000 €	106 091 €	35 163 €	3 153 €
2007	Prêt abri bus Basse des Feignes	CREDIT MUTUEL	10	4,10%	F	31/05/2008	3 426 €	800 €	392 €	33 €
2008	Investissements 2008	CAISSE EPARGNE	10	4,44%	F	25/08/2008	600 000 €	136 682 €	66 857 €	6 069 €
2009	Investissements 2009	CAISSE EPARGNE	12	3,19%	F	15/03/2010	400 000 €	215 539 €	32 790 €	7 846 €
2012	Investissements 2012	CREDIT MUTUEL	10	4,15%	F	31/01/2012	400 000 €	259 479 €	38 909 €	10 168 €
2012	Investissements 2012	CAISSE EPARGNE	15	4,56%	F	01/06/2012	800 000 €	679 722 €	43 803 €	30 995 €
2013	Invest. 2013 - Engin Damage	CREDIT AGRICOLE	10	2,92%	F	30/11/2013	110 000 €	87 963 €	10 267 €	2 457 €
2015	Mobilier Maison de La Bresse	CAISSE ALLOC. FAM	3	0,00%	F	15/10/2015	4 500 €	3 000 €	1 500 €	- €
<b>TOTAL</b>							<b>3 692 926 €</b>	<b>1 881 465 €</b>	<b>302 331 €</b>	<b>72 390 €</b>

#### - Etat de la dette – Exercice 2016

Exercices	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Capital</b>	302 331 €	314 096 €	248 287 €	221 898 €	226 123 €	162 043 €	69 465 €	69 255 €	62 579 €
<b>Intérêts</b>	72 390 €	60 624 €	48 391 €	39 657 €	31 217 €	23 624 €	18 057 €	15 086 €	12 219 €
<b>Annuités</b>	<b>374 721 €</b>	<b>374 721 €</b>	<b>296 678 €</b>	<b>261 555 €</b>	<b>257 340 €</b>	<b>185 667 €</b>	<b>87 523 €</b>	<b>84 342 €</b>	<b>74 799 €</b>
<b>ENCOURS au 1er janvier de l'exercice</b>	<b>1 881 465 €</b>	1 567 368 €	1 319 081 €	1 097 183 €	871 060 €	709 017 €	639 552 €	570 296 €	507 717 €



2016	
Encours	1 881 465 €
Population INSEE	4 446
dette / hab.	423,18 €
Moy. De la strate /hab.	1 056 €

L'encours de la dette en pourcentage des produits de fonctionnement est de 25 % à La Bresse, contre 81.43% pour la moyenne de la strate.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le rapport entre la dette en capital et la capacité d'autofinancement brute, exprime en nombre d'années le temps qui serait nécessaire à la commune pour rembourser totalement sa dette, en y consacrant l'intégralité de sa capacité d'autofinancement (c'est-à-dire l'excédent de ses recettes de fonctionnement sur ses dépenses d'investissement).

Au 31/12/2015 :  $1\ 881\ 465 / 2\ 337\ 194 = 0.81$  années, alors que ce ratio était de 4.7 années sur la base des chiffres de 2014 pour la moyenne de la strate.

Un ratio d'autant plus favorable que dans le cas des communes de montagne, l'étude de la DGCL de 2011 déjà citée tout à l'heure, souligne que des équipements spécifiques sont nécessaires, entraînant des investissements supplémentaires et que leurs dépenses d'investissement par habitant sont plus importantes que celle des communes non touristiques, en moyenne de 60 %.

### **2.2.2 – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes principales sont :

- Les excédents des années ou les excédents de fonctionnement basculés en investissement.
- Le FCTVA, c'est-à-dire la récupération d'une partie de la TVA payée par les dépenses d'investissement. Ce FCTVA dépend du niveau des investissements réalisés en année N-1.

Le projet de loi de finance 2016 prévoit l'élargissement de l'assiette aux dépenses d'entretien de voirie de bâtiments publics, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. (396 000 euros en 2015)

- La Taxe locale d'équipement (TLE) est une imposition forfaitaire et générale grevant les opérations de constructions. (116 000 euros en 2015)
- Les subventions d'investissement reçues (Etat, région, département et autres organismes) : variables d'une année à l'autre puisqu'elles dépendent du niveau et du type d'investissements prévus par la collectivité (1 653 000 euros en 2015)
- Les produits de cession de biens
- Les emprunts : Du fait de l'analyse qui précède de notre dette, et afin de profiter de taux historiquement bas, il est envisagé de contracter, en 2016, un nouvel emprunt pour financer partiellement nos gros investissements 2016, notamment les travaux de réhabilitation du complexe piscine loisirs des Proyes estimés à environ 1 800 000 euros TTC (estimation basse) hors maîtrise d'œuvre. Son montant sera fonction des taux et durées proposées par les organismes financiers. Ce recours à l'emprunt se justifie également par la durée de vie probable des investissements à financer ; il apparaît en effet cohérent d'en faire porter la charge également aux contribuables futurs qui en auront la jouissance.
- Les dotations aux amortissements : opérations d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) qui contribue à l'autofinancement et qui sont tributaires du niveau d'équipement et des investissements réalisés.

### **2.2.3 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le taux de réalisation des investissements 2015 est de 70% des investissements budgétés.

Les 30% non réalisés sont représentés essentiellement par les travaux de la piscine (budgétés pour partie en 2015), de projets de voiries repoussés à 2016 par manque de temps, l'aménagement du Col de Grosse-Pierre qui ne démarrera qu'en 2016. Ce sont également des travaux pour lesquels les subventions ne sont pas encore accordées et qui ne pourront donc commencer qu'en 2016.

Les actions déjà engagées se poursuivront en 2016 et de nouvelles actions seront initiées, après examen financier approfondi.

Nous avons la volonté de maintenir notre autofinancement au niveau des années antérieures, mais au vu du contexte budgétaire, baisse des dotations et baisse de recettes, l'exercice risque d'être difficile.

## 2.3 LES PROJETS COMMUNAUX 2016-2017

PROJETS	Actions	ESTIMATION
Travaux de réhabilitation du complexe piscine loisirs des Proyes	consultation en cours, subvention départementale à solliciter en février 2016, marchés attribués en février 2016, démarrage des travaux en mars 2016, réception des travaux en octobre 2016.	<b>1 800 000 euros TTC ,</b> (estimation "basse" hors M.O)
Travaux de rénovation du stade de biathlon de la Ténine	marchés attribués , subventions obtenues (Département, Région, FNDS), travaux au printemps 2016, réception des travaux à l'automne 2016.	<b>357 200 euros TTC</b>
Travaux d'aménagement d'une aire de camping cars :	études en cours (AVP), consultation et démarrage des travaux au printemps 2016 (subventions obtenues : Département, Région, DETR).	<b>239 000 euros TTC</b> <b>M.O 12 000 euros TTC</b>
Transformation de l'ancienne MLC en maison des associations	consultation au printemps 2016 pour un démarrage des travaux durant l'été 2016.	<b>173 000 euros TTC</b> <b>M.O 23 500 euros TTC</b>
Transformation de la console de l'orgue de l'Eglise St Laurent :	consultation au printemps 2016, subvention départementale à solliciter	<b>82 000 euros TTC</b>
Travaux de voirie et de réseaux divers (eau potable ; enfouissement BT/HTA, éclairage public et Telecom) secteur « Bellevue/rue des Champions »	travaux réalisés en 3 tranches (2016-2017-2018), validation des études (phase projet) au printemps 2016, subventions à solliciter (Département et Agence de l'eau Rhin-Meuse), consultation durant l'été et démarrage des travaux en septembre 2016.	<b>290 000 euros TTC par année</b> <b>hors régie et hors eau</b>
Travaux de voirie Grande Rue	En collaboration avec le Département	<b>450 000 euros TTC hors eau</b>
Travaux de réfection de la route de Niachamp (voirie + éclairage public)	consultation et réalisation des travaux au printemps 2016 (subvention départementale obtenue),	<b>500 000 euros TTC</b>
Travaux de réaménagement du col de Grosse Pierre	études en cours (AVP), subvention obtenue (DETR) consultation et démarrage des travaux durant l'été 2016.	<b>470 000 euros TTC</b>
Travaux de chauffage, ventilation et de toiture au Groupe scolaire du Centre :	études en cours (AVP), subvention départementale à solliciter en mars 2016, consultation en avril 2016 et démarrage des travaux en juillet 2016.	<b>300 000 euros TTC</b>
Travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux (Ad'AP) :	subvention départementale à solliciter en mars, consultation en avril et démarrage des travaux en juin (dont quelques travaux déjà ventilés dans les lignes ci-dessus)	<b>132 000 euros TTC en 2016</b> <b>154 000 euros TTC en 2017</b>
Travaux sur les réseaux d'eau potable :		
- en 2016	remplacement de canalisations secteur Bellevue/rue des Champions, rue Mougel Bey , Grande Rue , « Grosse Pierre » et vouille des brimbelles , subventions Département et AERM à solliciter en février et mars 2016, consultation en avril 2016 et démarrage des travaux en juin 2016.	<b>Bellevue : 77 400 euros TTC</b> <b>Mougel-Bey : 54 600 euros TTC</b> <b>Grande Rue : 144 000 euros TTC</b> <b>Grosse-Pierre : 192 000 euros TTC</b> <b>Brimbelles : 55 800 euros TTC</b>
	amélioration de la station de traitement de La Lande , subventions Département et AERM à solliciter en juin 2016, démarrage des travaux en juillet 2016.	<b>132 000 euros TTC</b>
	reconversion de la station d'eau potable et agrandissement du réservoir du Chajoux , subventions Département et AERM à solliciter en juin 2016.	<b>36 000 euros TTC d'études</b>
	extension de réseau secteur « Bambois ».	<b>52 000 euros TTC</b>
- en 2017	reconversion de la station d'eau potable et agrandissement du réservoir du Chajoux , subventions Département et AERM à solliciter en mars 2017, travaux en juin 2017.	<b>221 000 euros TTC</b>
	remplacement de canalisations rue de la Résistance, secteur Bellevue/rue des Champions , subventions Département et AERM à solliciter en mars 2017, travaux en juin 2017.	<b>rue Résistance : 56 400 euros TTC</b> <b>Bellevue : 77 400 euros TTC</b>
	reprise du réseau et des branchements de « Grosse Pierre » subventions Département et AERM à solliciter en mars 2017, travaux en juin 2017.	<b>72 000 euros TTC</b>
	extension de réseau secteur « Haut de La Lunelle »	<b>60 000 euros TTC</b>
WC publics accessibles près de l'Eglise		<b>Estimations en cours</b>
Funérarium près du cimetière des Proyes		<b>Estimations en cours</b>

A ce programme, il convient d'ajouter le programme annuel d'entretien des bâtiments, le programme voirie annuel (enrobés, bicouche, ...) la gestion de l'espace (défrichage, les prés de fauche, etc.), le renouvellement de matériel si besoin aux STM,

Le schéma de mutualisation des services et matériels, initié par la communauté de communes, et réalisé en 2015, devra être développé en vue d'économies substantielles.

Dans la mesure du possible, nous soutiendrons les associations avec notamment l'attribution de subventions après examen approfondi des demandes.

Dans nos réflexions, nous n'oublions pas, évidemment, le besoin d'appartements locatifs à La Bresse dont la réalisation se fera dès lors que nos partenaires (Vosgelis et autres) nous apporteront leurs concours.

Le projet d'agrandissement de la bibliothèque évoqué en 2015 est quelque peu reporté car en attente d'une décision intercommunale (CCHMO ou nouvelle Communauté de Communes).

A la RME, la modernisation de nos capacités de production d'électricité et la sécurisation de notre approvisionnement auprès de ERDF sont à l'étude.

Les résultats définitifs à fin 2015 et les disponibilités financières, les priorités, les subventions éventuelles, ce sont ces paramètres qui guideront au final nos réalisations en 2016.

## **2.4 - LES PROJETS A MENER EN 2016, EN COLLABORATION AVEC LA CCHMO**

### **➤ Nouveau territoire de COMCOM :**

La loi NOTRe parue en juillet 2015 a porté le seuil minimal des communautés de communes de 5 000 à 15 000 habitants, avec des exceptions dont celles composées de communes de montagne. La CCHMO pourrait donc rester telle qu'elle est. Mais, suite à de nombreuses réunions, notamment avec le préfet, un large consensus est apparu en faveur d'une fusion des 3 communautés de communes : C.C Haute-Moselotte, C.C Terre de Granite et C.C de Gérardmer-Monts et Vallées, soit 23 communes).

Cette proposition de fusion a été soumise à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale, et intégrée dans le projet de SDCI. Le schéma définitif doit être acté fin mars 2016.

L'année 2016 sera donc une année de réflexion, d'initiation des nouvelles compétences de cette nouvelle intercommunalité et de modifications éventuelles des compétences actuelles de chaque intercommunalité, afin que le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette nouvelle communauté de communes soit constituée.

### **➤ Mutualisation des compétences et des matériels**

En attendant la création d'une nouvelle intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2017, un schéma de mutualisation des compétences et des matériels doit être réalisé avec le concours des 5 communes de notre communauté de commune actuelle la CCHMO.

Le but de cette mutualisation est la réalisation d'économies d'échelles notamment sur les dépenses de fonctionnement, le renforcement de l'efficacité des communes en allouant au mieux les ressources humaines au sein du bloc « communes-communauté ».

Un diagnostic des ressources humaines et ressources en matériel a été réalisé en fin d'année 2015 et des pistes de réflexion ont été initiées.

L'année 2016 verra la poursuite de l'étude de ce schéma, à savoir :

- la prestation de services ou groupements de commandes,
- la mise à disposition de services et les services communs
- le transfert éventuel de compétence à la communauté